

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 novembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) Mme CAZENAVE, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 novembre 2009

Délibération n° : 66-2009

**Objet : Croix Rouge Française – Comité de Dijon : Acquisition d'un fourgon destiné au Samu Social
Attribution d'une subvention**

Depuis l'hiver 1995/1996, la Croix Rouge Française assure à Dijon par convention avec le Centre Communal d'Action Sociale, un Service Ambulatoire d'Urgence Sociale (SAMU SOCIAL) qui permet d'aller au devant des personnes les plus désocialisées, leur proposer une écoute, une collation avant de conduire celles qui l'acceptent dans un foyer d'accueil.

En 2008, 724 personnes ont été rencontrées par 98 bénévoles, soit 2 892 contacts assurés.

L'aide financière sollicitée auprès du CCAS est destinée à l'acquisition d'un nouveau « fourgon », en remplacement du précédent véhicule très usagé. Celui-ci est utilisé lors des maraudes, dans le cadre du Samu Social, pour accueillir les personnes sans domicile fixe.

Le devis présenté pour un master « fourgon » avec l'option habillage bois avec isolant, plafond compris, s'élève à 27 859,52 €. Il est nécessaire de prévoir également l'aménagement intérieur, table et bancs qui seront fixés, pour un montant prévisionnel de 3 000 €.

L'Etat apporte son soutien à hauteur de 15 000 € et une convention a été signée avec l'association le 10 octobre 2009.

Compte tenu du caractère social de l'action, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le versement d'une subvention de 10 000 € à la délégation locale de Dijon de la Croix Rouge Française pour 2009 en participation aux frais d'acquisition du master « fourgon » sur présentation de la confirmation de la commande,
- disent que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 20, nature 2042,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement du 12/01/2009.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 DEC. 2009

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ

18 NOV 2009